

Meilleret – Les Diablerets – Vers-l'Eglise, Société Anonyme de Remontées mécaniques, à Ormont-Dessus

A Mesdames et Messieurs les actionnaires

INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

du jeudi 29 juin 2006, à 17 h,
aux Diablerets, restaurant Les Mazots

Ordre du jour et propositions du conseil d'administration:

1. Présentation du rapport de gestion comprenant le rapport annuel et les comptes annuels avec leur annexe
2. Rapport de l'organe de révision sur l'exercice 2005
3. Approbation du rapport de gestion et des comptes; proposition d'utilisation du résultat:
 - a) Rapport de gestion et comptes annuels de l'exercice 2005
Le conseil d'administration en propose l'approbation
 - b) Utilisation du résultat
Le conseil d'administration propose de reporter, sur le prochain exercice, la perte résultant du bilan au 31 décembre 2005
4. Mesures d'assainissement sur la base d'une situation intermédiaire au 1er janvier 2006
Vu le rapport de révision spécial du 5 juin 2006, le conseil d'administration propose de:
 - *réduire, au sens de l'article 735 CO, le capital-actions de CHF 6 680 000.- à zéro par l'annulation pure et simple, sans aucun remboursement aux actionnaires, des 12 000 actions au porteur de CHF 125.- valeur nominale chacune et des 20 720 actions au porteur de CHF 250.- valeur nominale chacune. Les droits des actionnaires sont supprimés par la réduction*
 - *dissoudre la réserve pour détention d'actions propres*
 - *réaugmenter le capital-actions de zéro à CHF 2 580 000.-- par l'émission au pair de 2580 actions nominatives nouvelles de CHF 1000.- valeur nominale chacune, entièrement libérées*
 - *supprimer le droit préférentiel de souscription*
 - *faire supporter par la société le droit de timbre fédéral d'émission*
 - *donner droit, le cas échéant, au dividende éventuel pour l'exercice commençant le 1er janvier 2006*
 - *confier l'exécution de l'augmentation au conseil d'administration*
5. Modifications statutaires
Le conseil d'administration propose la modification du paragraphe 1 de l'article 21 des statuts comme suit:
«La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un ou de plusieurs membres qui doivent être actionnaires.»
6. Décharge aux membres du conseil d'administration
7. Nominations statutaires:
 - a) Conseil d'administration
Le conseil d'administration rappelle que, vu le changement d'actionnaires, il a renoncé à la poursuite de son mandat après la présente assemblée générale.
Cela étant, il propose de nommer Messieurs Pierre Jotterand, Philippe Nicollier et Pierre Schwitzguebel comme membres du conseil d'administration pour une période de 3 ans.
 - b) Organe de révision
Le conseil d'administration propose de nommer OFISA société fiduciaire et de conseil, à Lausanne, en qualité d'organe de révision pour l'exercice 2006
8. Divers

Information à l'attention des actionnaires:

Le bilan, les comptes de profits et pertes, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de révision, ainsi que le texte des modifications statutaires proposées, sont à disposition des actionnaires, au siège de la société, durant le délai légal de vingt jours avant l'assemblée générale.

Ormont-Dessus, le 9 juin 2006

Le conseil d'administration